

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Pêche

ARRÊTÉ du 3 DEC. 2009

**modifiant l'arrêté du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent
de la sélection des plantes cultivées (CTPS)**

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural et notamment les articles D. 661-1 à D. 661-11 ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 1993, modifié par l'arrêté du 15 juin 1999, fixant la liste des organismes interprofessionnels représentés dans les sections du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;

Vu l'arrêté du 29 avril 1996, fixant la liste des sections pour les semences et plants des espèces ou groupes d'espèces ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2009 portant nomination au comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS)

Vu l'avis du comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;

ARRETE :

Article 1^{er}

L'article premier de l'arrêté du 26 juin 2009 susvisé, portant nomination des membres du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées est modifié ainsi qu'il suit :

1 - Au titre des représentants des utilisateurs de produits des récoltes obtenues à partir des semences ou plants de la section « arbres forestiers »,
les mots « M. GUY (Pierre) » sont remplacés par « Melle SIMON (Eloïse) » ;

2 – Au titre des représentants des établissements producteurs de semences ou de plants de la section « plantes potagères et maraîchères »,
les mots « M. CADIOU (Didier) » sont remplacés par « M. BROSSEAU (Patrice) » ;

3 – Au titre des représentants des établissements producteurs de semences ou de plants de la section « vigne »,
les mots « M. GILLIBERT (Didier) » sont remplacés par « M. CLEMENT (Jean-Christophe) »
et les mots « M. de SALETTE (Thibaud) » sont remplacés par « M. JENNY (Gilbert) »

Article 2

La Directrice Générale de l'Alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le **3 DEC. 2009**

Pour le Ministre
et par délégation
le Directeur Général Adjoint


Jean-Luc ANGOT